

**DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2017**

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 30
Pouvoirs : 6
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 21 février 2017

Le 27 février 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, André COLLON (Remplace Christian BAISE), Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE (Remplacé par André COLLON), Nathalie BARDE (Pouvoir à Jacky DUTRUC), Hubert BONNET (Pouvoir à Claude TRASSARD), Dominique DESFORGES (Pouvoir à Béatrice GUERIN), Yves DUMOULIN (Pouvoir à Daniel DOMPOINT), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir à Marc PECHOUX), Chantal NOEL, Frédéric VALLOS (Pouvoir à Françoise DUVILLARD).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Olivier EYRAUD

OBJET : ENVIRONNEMENT – Aménagement de l'aire de stationnement en bords de Saône à Parcieux

M. Etienne SERRAT, Vice-Président chargé de l'Environnement, rappelle que depuis plusieurs années, la Communauté de communes a mis en place un programme de valorisation des bords de Saône et de développement des circulations douces sur le chemin de halage. Cette orientation se traduit par la réalisation de stationnements à proximité des bords de Saône sur les zones de grande fréquentation afin d'éviter la circulation sur le halage.

De plus, dans le cadre du projet d'itinéraire mode doux « Via Saona » de Macon à Lyon, les bords de Saône seront à terme de plus en plus fréquentés par des piétons et des vélos.

Par délibération 2015C106 du 14 septembre 2015, le Conseil communautaire a approuvé l'acquisition à la mairie de Parcieux d'un terrain d'environ 5 000 m², situé à Port Bernalin en bords de Saône pour un euro symbolique afin d'y installer une aire de stationnement. L'acte d'achat doit être signé prochainement.

Cette aire de stationnement permettra de répondre aux attentes des restaurateurs, de limiter le stationnement sauvage sur le halage et ainsi de favoriser la circulation des piétons et des vélos en bords de Saône. Cet aménagement permettra également de favoriser la démarche écotouristique engagée par la Communauté de communes depuis plusieurs années.

Parallèlement, la commune de Parcieux envisage de réaliser un cheminement modes doux depuis le village jusqu'en bords de Saône. Ce cheminement dédié aux piétons et aux vélos, longera le stationnement prévu par la CCDSV au Sud et rejoindra le carrefour des Eyguets, puis poursuivra vers le village de Parcieux d'une part, et Reyrieux d'autre part.

La maîtrise d'œuvre des travaux sera réalisée en interne par les services de la CCDSV.

Le plan de financement prévisionnel des travaux relevant de la CCDSV (parking) est le suivant :

Dépenses HT		Recettes		Taux
Aménagement voirie	87 000 €	Région	24 000 €	20 %
Assainissement de surface	7 000 €	DETR	36 000 €	30 %
Espace vert	19 000 €			
Signalisation	4 000 €	Reste à charge	60 000 €	50 %
Signalétique	3 000 €	CCDSV		
Maîtrise d'Œuvre interne				
TOTAL HT	120 000 €	TOTAL	120 000 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ✓ **Approuve** le projet de création d'une aire de stationnement à Parcieux et son plan de financement,
- ✓ **Sollicite** de la Région Auvergne-Rhône Alpes, une subvention au titre du contrat de territoire de la Dombes,
- ✓ **Sollicite** auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

17 MARS 2017

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170227-2017C11-TR

Affichage le :

17 MARS 2017

A Trévoux, le 27/02/2017,

Le Président,
Bernard GRISON

